

NOMBRES DE MEMBRES
9
Afférents au Conseil Municipal
9
En Exercice
9
Présents 8
Qui ont pris part à la délibération
Pour 8
Contre
Pour Abstention
Numéro de transfert
198

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 066-216600197-20200302-198-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BELESTA

Séance du 02 Mars 2020 L'An *Deux-mille-vingt* à 20h30

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 25 février 2020, s'est réuni sous la
Présidence de : MONSIEUR BOURNIOLE FREDERIC

Présents FREDERIC BOURNIOLE, JEAN-MICHEL MAILLOLES, NATHALIE GAULTIER, ERIC PAHISSA, DIDIER RAYNAL, ERIC GERONNE, RENATO MONTEROSSO, VALERIE PORRA-KUTENI

Abs CHRISTOPHE HAMMES

Abs avec Procuration

Secrétaire de séance NATHALIE GAULTIER

DELIBERATION N°195

Objet: Soutien au Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (T.I.A.N)

M. le Maire, expose au Conseil Municipal que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (INF) risque de disparaître et que la modernisation des arsenaux nucléaires menace de plus en plus de villes dans le monde.

Les armes nucléaires sont destinées à frapper en premier lieu les villes et les centres urbains en causant des centaines de milliers de morts. Elles représentent une menace inacceptable pour les populations à travers le monde.

C'est pour cette raison que le 7 juillet 2017 à l'assemblée générale de l'ONU, 122 Etats ont voté en faveur de l'adoption du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (T.I.A.N).

Tous les gouvernements sont à présent invités à signer et ratifier cet accord mondial crucial qui interdit l'utilisation, la production et le stockage des armes nucléaires et ouvre la voie à leur élimination totale.

Le Mouvement de la Paix demande aux municipalités d'approuver l'appel promu par ICAN, (campagne internationale pour abolir les armes nucléaires), pour aider à créer un mouvement de soutien envers le Traité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de soutenir le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires en validant le texte ci-dessous :

« Nous, membres du Conseil Municipal de Bélesta, sommes fortement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de la menace que les armes nucléaires font peser sur les communautés à travers le monde. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grand échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »

La présente délibération, sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des PO
- ICAN France

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Date de convocation
25/02/2020
Date d'affichage
02/03/2020
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
02/03/2020



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

F. BOURNIOLE
02 Mars 2020